REGLEMENTATION DES COUPURES ARRETE MUNICIPAL D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Publié le 3 octobre 2023

Le Maire de la ville d'Auby,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa 1 dans sa partie relative à l'éclairage

Vu le Code Civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,

Vu la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement notamment son article 41

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

ARRETE

Article 1 : A compter du vendredi 29 septembre 2023, l'éclairage public sera totalement interrompu de minuit à 5 H 00 du matin sur l'ensemble de la Commune, à l'exception des postes d'éclairage suivants : poste Lagrange, poste Justice, poste Paul Bert, poste Rousseau, poste Calmette, rue de Douai.

Article 2 : L'arrêté n° 106 du 05 octobre 2022 est abrogé.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Douai,
Monsieur le Président du SMTD, 395 Boulevard Pasteur 59287 GUESNAIN,
Monsieur le Lieutenant-Colonel, Chef du groupement 5 - Fax : 03.27.94.44.79,
Monsieur le responsable de l'Unité Territoriale, route nationale 43 Goeulzin, 59169 CANTIN.

Article 4 : Madame la Commissaire Divisionnaire de Douai,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Douai,
Monsieur le Responsable des Services Techniques,
Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté publié en ses formes et lieux ordinaires.

SOUS PREFECTURE DE DOUAI
29 SEP. 2023
ARRIVEE

Fait à Auby, le 29 septembre 2023

MAIRIE D'AUBY 59950

Christophe CHARLES
Maire

6.1_ARR_20230929_Police Municipale_C.CHARLES_121